

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N° 2014-718 DU 25 NOVEMBRE 2014

portant nominations et promotions à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin des acteurs de lutte contre le paludisme au Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la communication orale n°057/MS/DC/SGMP-C du 30/09/2014 relative à la décoration des acteurs de lutte contre le paludisme au Bénin ;
- Vu la lettre n°1362/MS/DC/SGMSP-C du 01 octobre 2014;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin




DECRETE

Article 1^{er} : sont nommés et promus à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du vendredi 03 octobre 2014, date de leur réception dans l'ordre, les acteurs de lutte contre le paludisme au Bénin dont les noms suivent :

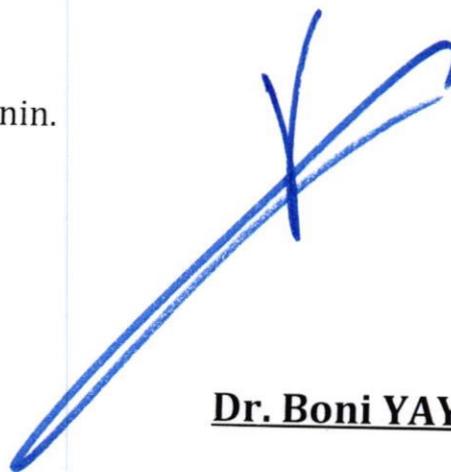
Messieurs :

- MANS Darius, Economiste ;
- CHIPPAUX Jean Philippe, Docteur en médecine.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

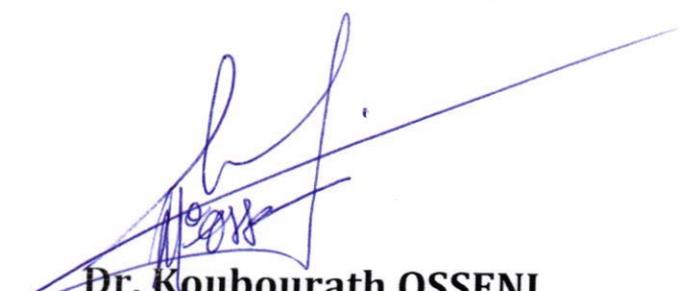
Fait à Cotonou, le 25 novembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 02.